

Nouveau système de suivi-évaluation du programme RFS : Assurer la transition vers l'architecture des résultats du FEM-7

8 juillet 2021

Sasha Mentz-Lagrange – Chargée du Suivi-évaluation du programme RFS (UCP/ICRAF)

Contexte

« Pour les projets approuvés au cours de la période du FEM-6 (du 1er juillet 2014 au 30 juin 2018) et qui ne sont pas encore achevés, les Agences passent aux indicateurs et sous-indicateurs de base à la prochaine occasion du cycle de projet et ne sont plus tenues de soumettre des outils de suivi. Pour les projets et programmes de grande envergure qui ont reçu l'approbation du Conseil pendant le FEM-6, les Agences appliquent les indicateurs et sous-indicateurs de base à toutes les demandes d'approbation par le DG soumises après le 1er juillet 2018. Quant aux projets qui ont été approuvés par le DG au cours du FEM-6, les Agences appliquent les indicateurs de base et les sous-indicateurs à mi-parcours - le cas échéant - ou à l'achèvement du projet. »

FEM. Directives sur les indicateurs de base et les sous-indicateurs. Directives ME/GN/02 approuvées le 30 juin 2018.

- En conformité avec une modification des exigences du FEM en matière de rapports, l'Unité de coordination du programme (UCP) du RFS a entrepris de passer des indicateurs de base du FEM-6 pour les GEB aux indicateurs et sous-indicateurs du FEM-7.
- Le Programme régional RFS a effectivement commencé à appliquer les indicateurs de base et les sous-indicateurs à mi-parcours du programme (juin 2021).
- Une tâche essentielle de l'UCP dans la gestion de cette transition a consisté à s'assurer que, pour chaque BEG du FEM-6, **l'indicateur de base et le(s) sous-indicateur(s) correspondant(s) du FEM-7 étaient correctement identifiés et reportés.**
 - L'interprétation des contributions des projets pays à ces indicateurs de base ont fait l'objet d'une vérification systématique afin de s'assurer de l'exactitude des données (consultations tenues entre avril et juin 2020).

Corrélation entre les GEB et les sous-indicateurs du FEM-7 auxquels contribue le RFS

GEBs (GEF-6)	OBJECTIFS	INDICATEURS CLÉS (GEF-7)	OBJECTIF ÉQUIVALENT ATTEINT SUR LA BASE DES OBJECTIFS AGRÉGÉS DES PAYS
GEB 1. Paysages terrestres et marins sous gestion améliorée pour la conservation de la biodiversité (millions d'hectares):	1.1 millions ha (d'après la brochure FEM 2018)	RFS contribue aux sous-indicateurs 1.2 + 3.2 + 3.3 + 3.4.	788,395 ha
GEB 2. Paysages de production sous gestion améliorée (millions d'hectares):	2.1 millions d'ha (brochure FEM 2018) et 1 775 144 ha (RDP)	RFS contribue à 3.1 + 4.3.	803,514 ha
GEB 4. Émissions de GES évitées et carbone séquestré (tonnes métriques de CO ₂ e):	59 millions MTCO ₂ eq (brochure FEM 2018)	RFS contribue aux sous-indicateurs 6.1, 6.2, 6.3, 6.4 ²	56,8 MTCO ₂ eq
GEB 6. Renforcer la capacité des pays à mettre en œuvre les AME (accords multilatéraux sur l'environnement) et à les intégrer dans les cadres politiques, financiers et juridiques nationaux et infranationaux.	10 pays	Cet indicateur de GEB n'est pas repris en indicateur clé dans GEF-7 Référence aux AME est faite dans l'indicateur de la matrice de résultats "1.2.4) Les cadres de planification sectorielle sont développés et intègrent des objectifs mesurables tirés des Accords Multilatéraux sur l'Environnement AME".	1 pays (TBC)

- $GEB\ 1 = 1.2 + 3.2 + 3.3 + 3.4$
- $GEB\ 2 = 3.1 + 4.3$
- $GEB\ 4 = 6.1 + 6.2 + 6.3 + 6.4$
- Tous les objectifs ont été révisés sur la base de l'agrégation des estimations actualisées des projets pays.

Contributions des RFS aux indicateurs de base du FEM-7

	INDICATEURS CLÉS GEF-7	DÉFINITIONS	EQUIVALENCES GEB (GEF 6)/ COMMENTAIRES
Indicateur Clé 1	Zones protégées terrestres créées, ou sous gestion améliorée, pour une conservation et utilisation durable (hectares)	Cet indicateur sera rapporté comme le total agrégé de deux sous-indicateurs (voir ci-dessous).	
Sous-indicateur 1.2	Zones protégées terrestres dont l'efficacité de gestion a été améliorée (hectares)	Nombre d'hectares de zone protégée dont la gestion a été améliorée. La principale source de données pour cet indicateur est le score METT (Management Effectiveness Tracking Tool), qui est calculé à l'aide de l'outil de suivi BD du FEM-7 (www.thegef.org/documents/gef-7-biodiversity-protected-area-tracking-tool). Le nombre d'hectares de zone protégée ne doit être comptabilisé que si le score augmente pendant la durée du projet.	Landscapes and seascapes under improved management for biodiversity conservation (million hectares) (GEB 1)
Indicateur Clé 3	Surface des terres restaurées (hectares) (Restauration écologique)	Cet indicateur sera rapporté comme le total agrégé de quatre sous-indicateurs. Pour éviter un double comptage, les hectares rapportés pour chaque sous-indicateur ne doivent pas se chevaucher (voir ci-dessous). Cet indicateur rend compte de la superficie totale des terres faisant l'objet d'une restauration en termes de fonction écosystémique et/ou d'écologie. Les actions peuvent inclure (i) la restauration de l'écosystème limitant ses causes de déclin et améliorant ses fonctions de base; et (ii) la restauration écologique améliorant les habitats indigènes, soutenant la résilience des écosystèmes et conservant la biodiversité.	
Sous-indicateur 3.1	Surfaces de terres agricoles restaurées (hectares)	Cet indicateur rend compte de la surface de terres agricoles dégradées en cours de restauration grâce aux interventions financées par le FEM. Ces interventions comprennent des pratiques de restauration améliorant la conservation des sols et de l'eau, le contrôle de l'érosion, la recharge des eaux souterraines et l'amélioration du couvert végétal. Bien que cela ne soit pas exigé, les projets devraient idéalement fournir des fichiers SIG montrant l'étendue des terres dégradées en cours de restauration et indiquant également l'état relatif de la zone avant les activités du FEM.	Paysages de production sous gestion améliorée (millions d'hectares) (GEB 2)

	INDICATEURS CLÉS GEF-7	DÉFINITIONS	EQUIVALENCES GEB (GEF 6)/ COMMENTAIRES
Sous-indicateur 3.2	Surface de forêts et terres forestières restaurées (hectares)	Cet indicateur rend compte de la superficie des forêts et des terres forestières faisant l'objet d'une restauration écologique grâce aux interventions financées par le FEM. Ex: création de corridors entre les zones protégées, éradication ciblée, gestion ou contrôle d'espèces exotiques envahissantes	Paysages terrestres et marins bénéficiant d'une gestion améliorée pour la conservation de la biodiversité (millions d'hectares) (GEB 1)
Sous-indicateur 3.3	Surface herbeuse et arbustive naturelle restaurée (hectares)	Cet indicateur recense la superficie des prairies naturelles et des zones arbustives faisant l'objet d'une restauration écologique grâce à des interventions financées par le FEM. Ex: corridors entre les zones protégées, éradication ciblée, et gestion ou contrôle d'espèces exotiques envahissantes.	Paysages et paysages marins faisant l'objet d'une gestion améliorée pour la conservation de la biodiversité (millions d'hectares) (GEB 1)
Sous-indicateur 3.4	Superficie des zones humides restaurées (incluant estuaires et mangroves) (hectares)	Cet indicateur rend compte de la superficie des zones humides, y compris les estuaires et les mangroves, faisant l'objet d'une restauration écologique par des interventions financées par le FEM. Ex. création de couloirs entre les zones protégées, éradication ciblée, gestion ou contrôle d'espèces exotiques envahissantes.	Paysages et paysages marins faisant l'objet d'une gestion améliorée pour la conservation de la biodiversité (millions d'hectares) (GEB 1)
Indicateur Clé 4	Superficie des paysages bénéficiant de pratiques améliorées (hectares; hors zones protégées)	Cet indicateur sera rapporté comme le total agrégé de quatre sous-indicateurs (4.1, 4.2, 4.3, 4.4). Pour éviter un double comptage, les hectares rapportés pour chaque sous-indicateur ne doivent pas se chevaucher. Cet indicateur représente la superficie totale des paysages faisant l'objet de pratiques améliorées, y compris dans les secteurs de production (par exemple, l'agriculture, les pâturages, la sylviculture, l'aquaculture, le tourisme, les activités extractives [pétrole et gaz]) qui conduisent à une amélioration des conditions environnementales et/ou pour lesquelles des plans de gestion ont été préparés et approuvés et sont en cours d'exécution. Cet indicateur est directement lié à l'objectif 7 d'Aichi pour la biodiversité de la CDB et aux objectifs nationaux de neutralité de la dégradation des terres dans le cadre de la UNCCD.	
Sous-indicateur 4.3	Superficie des paysages bénéficiant d'une gestion durable des terres dans les systèmes de production (hectares)	Superficie des paysages bénéficiant d'une gestion durable des terres dans les systèmes de production (hectares). Cet indicateur donne la superficie des paysages en production (par exemple, agriculture, pâturages et forêts) dont le sol, l'air et l'eau sont gérés de manière durable. Le projet doit détailler les pratiques de gestion. Ce sous-indicateur se distingue du sous-indicateur 4.2 en relevant les pratiques perfectionnées apportant des améliorations physiques à l'environnement (ex. le sol et le carbone du sol, le recyclage des nutriments, la diversité et la fonctionnalité de la couverture végétale, les microclimats et l'eau).	Paysages de production sous gestion améliorée (millions d'hectares) (GEB 2)

Contributions du RFS aux indicateurs de base du FEM-7

	INDICATEURS CLÉS GEF-7	DÉFINITIONS	EQUIVALENCES GEB (GEF 6)/ COMMENTAIRES
Indicateur Clé 6	Emissions atténuées de Gaz à effet de serre (tonnes métriques de CO2e)		Réduction des émissions de gaz à effet de serre (tonnes métriques de CO2e) (GEB 4)
Sous-indicateur 6.1	Séquestration et/ou perte de carbone en surface et/ou sous terre évitée (tonnes métriques de CO2e)	<p>La séquestration du carbone est définie comme le processus d'augmentation de la teneur en carbone d'un réservoir/pool autre que l'atmosphère (GIEC, 2012). Les émissions évitées désignent la réduction des émissions due à la déforestation ou à la dégradation des forêts évitées, à la gestion durable des forêts et à l'amélioration des pratiques en autres usages des terres, tels qu'en agriculture.</p> <p>En ce qui concerne la durée de vie de l'agriculture, de la foresterie et du changement d'usage des terres, la durée est établie à 20 ans, sauf si un autre nombre d'années est jugé approprié. Pour les facteurs d'émission ou d'absorption (tonnes de CO2e par hectare et par an), les valeurs par défaut à appliquer sont celles du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ou les facteurs propres à chaque pays.</p> <p>Il s'agit i) de l'atténuation des émissions directes de GES pendant toute la durée de vie du projet (pendant la période de mise en œuvre supervisée du projet) et ii) de l'atténuation des émissions directes pendant toute la durée de vie du projet (investissements réalisés en dehors de la période de mise en œuvre supervisée du projet, mais soutenus par des facilités financières ou des interventions réglementaires du projet FEM, totalisées sur la durée de vie respective des investissements), et iii) de l'atténuation des émissions indirectes de GES pendant toute la durée de vie du projet (attribuables aux résultats à long terme des activités du FEM qui éliminent les obstacles, tels que le renforcement des capacités, l'innovation et l'action catalytique pour la reproduction).</p>	n/d
Sous-indicateur 6.2	Emissions évitées (tonnes métriques de CO2e)	Émissions évitées telles que mesurées par les pays avec l'outil EX-ACT	n/d
Sous-indicateur 6.3	Énergie économisée (MWh)	Ce sous-indicateur contextuel doit être utilisé si un projet vise à réaliser des économies d'énergie. Il est calculé comme la quantité d'utilisation d'énergie évitée par l'intervention pendant la durée de vie de l'investissement.	n/d

	INDICATEURS CLÉS GEF-7	DÉFINITIONS	EQUIVALENCES GEB (GEF 6)/ COMMENTAIRES
Sous-indicateur 6.4	Hausse de la capacité installée en énergies renouvelables par technologie (MW). À réitérer pour chaque technologie	Ce sous-indicateur doit être renseigné quand un projet vise à augmenter la production d'énergie renouvelable ou la capacité de stockage. Il s'agit de la capacité nominale d'une centrale de production de chaleur ou d'électricité ou de la production potentielle totale d'un ensemble de centrales de ce type. Le sous-indicateur tiendra également compte des projets augmentant la capacité de stockage d'énergie du réseau pour le transfert de charge et l'intégration des énergies renouvelables variables ou le stockage d'énergie renouvelable autoproduite pour une utilisation ultérieure. La capacité de stockage d'énergie peut se référer, entre autres, au stockage par pompage, aux batteries domestiques, commerciales ou du réseau et au stockage thermique.	n/d
Indicateur Clé 11	Nombre de bénéficiaires directs, ventilés par sexe, en tant que co-bénéfice de l'investissement du FEM.	Cet indicateur recense le nombre de personnes bénéficiant d'un soutien ciblé de la part d'un projet ou d'une activité du FEM et/ou utilisant les ressources spécifiques que le projet maintient ou améliore. Le soutien est défini comme une assistance directe du projet/de l'activité. Les bénéficiaires directs sont tous les individus recevant un soutien ciblé d'un projet donné. Le soutien ciblé est l'assistance intentionnelle et directe d'un projet à des individus ou des groupes d'individus qui sont conscients de recevoir ce soutien et/ou qui utilisent les ressources spécifiques.	Précédemment figurant dans le nombre de ménages sous GEF-6

Quelques observations sur cette transition

- L'architecture des résultats du FEM-7 ne mentionne pas explicitement l'**agro-biodiversité**.
 - La décision a été prise d'intégrer toute activité liée à l'agrobiodiversité relative à l'ajout de terres et aux activités de récupération (indicateur de base 3) dans le sous-indicateur 4.3 du FEM-7 : "Superficie des paysages faisant l'objet d'une gestion durable des terres dans les systèmes de production".
- Les contributions aux **accords multilatéraux sur l'environnement (AME)** ne figurent pas dans les indicateurs de base du FEM-7 de manière aussi explicite que dans le FEM-6 (GEB 6).
 - Il a été convenu de conserver un indicateur mentionnant explicitement les AME, à savoir l'indicateur 1.2.4 : "Des cadres de planification sectorielle sont élaborés et intègrent des objectifs mesurables tirés des accords multilatéraux sur l'environnement (AME)".
- Le nombre **de bénéficiaires directs** n'était pas un GEB dans le cadre du FEM-6 (il était reconnu comme un indicateur socio-économique clé dans le précédent FER) et figure désormais comme un indicateur de base (n°11).
 - Notez le passage du nombre de ménages bénéficiaires au nombre d'individus bénéficiaires ventilés par sexe. Ce passage pose un défi méthodologique en termes de désagrégation par sexe.
- Pour le rapport sur le sous-indicateur 1.2 du FEM-7 " Aires terrestres protégées dont la gestion est plus efficace (hectares) ":
 - La principale source de données pour cet indicateur est le **score de l'outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT)**, qui est calculé à l'aide de [l'outil de suivi de la biodiversité des aires protégées du FEM-7](#).

Mise à jour du plan de suivi et d'évaluation du RFS

Tous les processus et résultats de la transition sont expliqués en détail dans notre nouveau [plan de suivi-évaluation du RFS](#), y compris :

- Matrice du cadre de résultats au niveau régional;
- Cadre logique;
- Description des rapports et des outils d'évaluation des progrès;
- Stratégie de documentation et de partage de l'information;
- Responsabilités des différents partenaires dans la collecte et l'analyse des données de suivi et d'évaluation.



Disponible sur la bibliothèque du [centre de connaissances RFS](#)

Principaux enseignements tirés des consultations avec les projets pays

- Tous les projets pays RFS ont été formellement informés par l'UCP de la transition en 2020. Ils ont également été interrogés sur la date à laquelle cette transition aurait lieu.
- Au départ, aucun des projets ne semblait être au fait de cette transition nécessaire et ont indiqué qu'ils en discuteraient en interne.
- Néanmoins, le travail effectué par le Hub régional avec les équipes pays a permis d'assurer, au **niveau régional**, la **réalisation** de cette transition.
- En avril 2021, il a été rappelé aux pays RFS qui n'avaient pas encore entamé leur RMP qu'ils devaient passer à l'architecture des résultats du FEM-7.



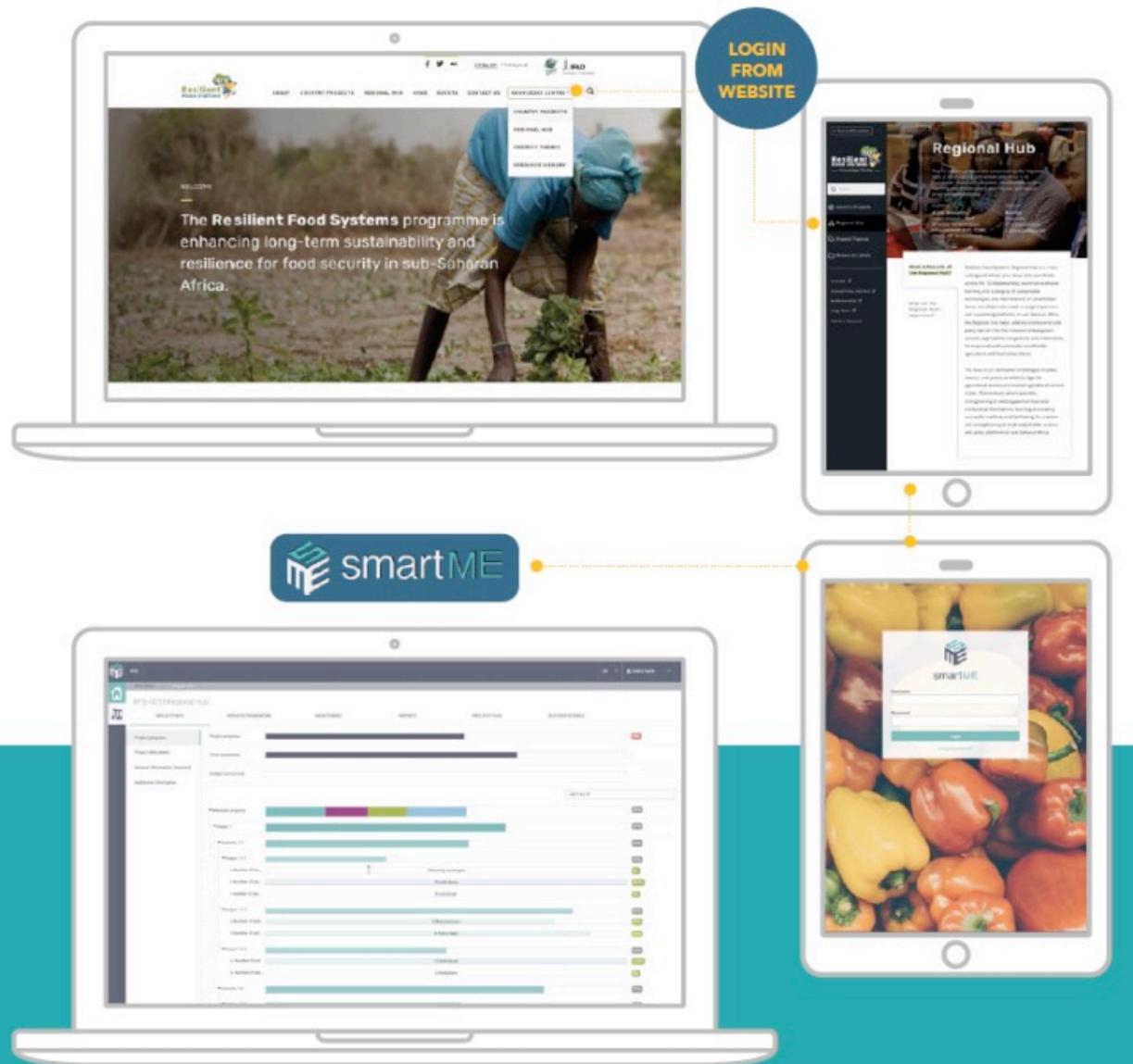


Prochaines étapes

- La qualité des résultats consolidés du programme dépend des contributions cumulées de chaque projet.
- À partir de 2021, chaque projet RFS devra faire un rapport annuel sur tous les indicateurs de niveau programme auxquels il s'est engagé à contribuer:
 - (y compris, mais sans s'y limiter) aux indicateurs de base. Voir: [the GEF 7 core indicator work sheet](#)
 - Cela vient s'ajouter aux rapports habituels sur les indicateurs initiaux au niveau du projet, qui sont déjà saisis dans les canevas de rapport d'activité périodique existants.
- Le Hub régional **continuera à soutenir les équipes pays RFS** selon les besoins.
 - L'UCP partagera les nouveaux canevas et assurera un suivi séparé avec chaque équipe, afin de s'assurer que cet exercice soit terminé d'ici la fin du mois de septembre.

Visite virtuelle de la plateforme de suivi- évaluation du RFS (SmartME)





Opérationnalisation de la plateforme de suivi-évaluation du RFS

- Les données de la plateforme sont mises à jour chaque année par l'ICRAF.
- Il incombe aux équipes de gestion et aux agences de mise en œuvre de chaque projet RFS d'accéder régulièrement à la plateforme (même en tant qu'observateurs du programme) et de vérifier si les données affichées pour leurs projets respectifs sont exactes.
- Veillez signaler toute erreur ou mise à jour nécessaire à l'UCP.
- Bien que la plateforme soit principalement axée sur la consolidation des données aux niveaux régional et programmatique...



... elle est également disponible pour une utilisation au niveau pays

- Les représentants des projets pays RFS intéressés par l'utilisation du système de suivi et d'évaluation en ligne pour suivre les progrès de leurs propres projets sont priés de manifester leur intérêt auprès de l'UCP.
- **Les droits d'accès et la formation peuvent être fournis par l'ICRAF** et le coût en sera porté par les pays. Ceci afin de permettre aux utilisateurs de :
 - Charger et mettre à jour leur cadre de résultats numériques au niveau national;
 - Présenter des rapports directement en fonction des indicateurs et des objectifs du projet définis dans leur cadre de résultats numérique;
 - Charger facilement les fichiers du projet pour les partager avec tous les observateurs du programme;
 - Créer des tableaux de bord spécifiques aux projets.



resilientfoodsystems.co



[ResFoodSystems](#)



[ResilientFoodSystems](#)

Avec l'appui du:



Dirigé par :



En partenariat avec!



CONSERVATION
INTERNATIONAL

